

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer
Service Eau Biodiversité
Développement Durable

PROJET

**Arrêté préfectoral n°
portant inventaire des zones de frayères, de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole
dans le département de la Charente-Maritime**

**LA PRÉFÈTE DE LA CHARENTE-MARITIME
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 432-3 et R. 432-1 à R. 432-1-5 ;

VU l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des frayères en application de l'article R. 432-1 du code de l'environnement ;

VU l'avis favorable du Président de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique en date du ;

VU l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques émis lors de sa séance du ;

VU l'avis favorable de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites émis lors de sa séance du ;

CONSIDÉRANT la nécessité de préserver, dans le département de la Charente-Maritime, les frayères des espèces : Alose feinte, Grande Alose, Brochet, Chabot, Lamproie marine, Lamproie de Planer, Lamproie de rivière, Truite Fario, Truite de mer, Vandoise ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime,

A R R Ê T E

Article 1 : Inventaire liste 1 - poisson

L'inventaire prévu à l'article R. 432-1-1-I du code de l'environnement correspond aux parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères des espèces : Chabot, Lamproie marine, Lamproie de Planer, Lamproie de rivière, Truite Fario, Truite de mer, Vandoise ;

Il est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 : Inventaire liste 2 - poisson

L'inventaire prévu à l'article R. 432-1-1-II du code de l'environnement correspond aux parties de cours d'eau ou de leurs lits majeurs dans lesquels ont été constatées, au cours des dix années précédentes, la dépose et la fixation d'œufs ou la présence d'alevins des espèces : Alose feinte, Grande Alose, Brochet ;

Il est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe 2 du présent arrêté.

Article 3 : Inventaire liste 2 – écrevisses

Aucune présence de crustacés mentionnés au 2° de l'article R. 432-1 du code de l'environnement n'a été constatée dans les cours d'eau au cours de la période des dix années précédentes.

Article 4 : définition

Constitue une frayère à poissons au sens de l'article L. 432-3 du code de l'environnement toute partie de cours d'eau visée dans les annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 5 : Publication et consultation

Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de la Préfecture de la Charente-Maritime pendant une durée d'au moins un an.

Dans un délai de six mois après publication du présent arrêté, une représentation cartographique des inventaires sera mise en ligne. Elle sera accessible depuis le site internet de la Préfecture de la Charente-Maritime. Ces supports cartographiques n'auront qu'une valeur informative et ne pourront, en aucun cas, prévaloir sur les tableaux annexés au présent arrêté.

Article 6 : Voie et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du ministère en charge de l'écologie.

L'absence de réponse dans un délai de quatre mois constitue un rejet tacite du recours.

Le présent arrêté, ainsi que les décisions de rejet des recours gracieux et hiérarchiques, peuvent être déférées dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Poitiers .

Article 6 : Exécution

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le Chef du service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Charente-Maritime, et dont une copie sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime.

**Fait à La Rochelle, le
La Préfète,**

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYÈRES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA
FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

ANNEXE 1

INVENTAIRE DES PARTIES DE COURS D'EAU LISTE 1

Article R432 1-1-1 du Code de l'environnement : inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce

Liste des espèces présentes dans le département. Liste fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement

Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie de rivière ; Lamproie marine ; Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise
La Boutonne

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Lamproie marine ; Truite de mer ; Vandoise	La Boutonne	pont D18, commune SAINT-JEAN-D'ANGELY	Confluence avec le fleuve Charente, commune CABARIOT	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Boutonne
Chabot ; Lamproie marine ; Vandoise	La Boutonne, ses affluents et sous affluents	pont D107, commune NUAILLE-SUR-BOUTONNE	pont D18, commune SAINT-JEAN-D'ANGELY	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Boutonne
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	La Boutonne, ses affluents et sous affluents	Pont D115, commune DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE	Pont D107, commune NUAILLE-SUR-BOUTONNE	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Boutonne
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	La Boutonne, ses affluents et sous affluents	Lavoir de ville les eaux, commune DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE	Pont D115, commune DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Boutonne
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	La Brédoire, ses affluents et sous affluents	Source, commune SAINT-MANDE-SUR-BREDOIRE	Confluence avec la Boutonne, commune NUAILLE-SUR-BOUTONNE	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Brédoire

La Boutonne

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Lamproie de planer ; Truite fario	La Nie, ses affluents et sous affluents	Source, commune NERE	Confluence avec la Boutonne, commune SAINT-JULIEN-DE-L'ESCAP	Prise en compte de l'ensemble des bras du Ruisseau de la Nie
Vandoise	La Trézence	Pont routier au lieu dit La Flamancherie, commune BERNAY-SAINT-MARTIN	Pont D 213, commune PUYROLLAND	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Trézence

La Charente du confluent de la Boutonne à l'océan

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Vandoise	L'Arnoult	Confluence avec le canal de Rivollet, commune SAINT-SULPICE-D'ARNOULT	confluence avec le canal de la Champagne, commune SAINTE-RADEGONDE	Prise en compte de l'ensemble des bras de l'Arnoult

La Charente du confluent de la Seugne (incluse) au confluent de la Boutonne

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Truite de mer ; Truite fario ; Vandoise	Bras de la Seugne à la Charente (par les Grandes Rabaines)	séparation avec la Seugne, commune BERNEUIL	confluence avec la Charente, commune COURCOURY	
Vandoise	fleuve la charente	pont centre ville Saintes, commune SAINTES	barrage de St Savinien, commune SAINT-SAVINIEN	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Charente
Truite fario	La Rochette	confluence avec le tarmac, commune NIEUL-LE-VIROUIL	confluence avec le tort, commune CLION	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Rochette
Lamproie de planer ; Truite fario	La Rochette	confluence avec le tort, commune CLION	confluence avec la seugne, commune CLION	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Rochette
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie de rivière ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise	La Seugne	pont centre ville de PONS (les Aires), commune PONS	confluence avec la charente, commune LES GONDS	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Seugne

La Charente du confluent de la Seugne (incluse) au confluent de la Boutonne

Erayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie de rivière ; Truite fario ; Vandoise	La Seugne	pont SNCF mosnac, commune MOSNAC	pont centre ville de PONS (pont les aires), commune PONS	Prise en compte de l'ensemble des bras de La Seugne
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie de rivière ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise	La Seugne	pont centre ville Jonzac, commune JONZAC	pont snec à mosnac, commune MOSNAC	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Seugne
Vandoise	La Seugne	confluence Pharaon, commune CHAMPAGNAC	Pont centre ville Jonzac, commune JONZAC	Prise en compte de l'ensemble des bras de la seugne
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Le Bramerit	Le Moulin du Brun, commune SAINT-HILAIRE-DE-VILLIFRANCHE	Pont de la D 114, commune SAINT-SAVINIEN	
Truite fario	Le Médoc	pont à l'aval d'Avy, commune AVY	confluence avec la seugne, commune FLEAC-SUR-SEUGNE	
Truite fario	Le Pharaon	limite départementale, commune MORTIERS	confluence avec la Seugne, commune SAINT-MEDARD	Prise en compte de l'ensemble des bras du Pharaon
Lamproie de planer	Le Tâtre	Le Gué de Billaud, commune SAINT-MAIGRIN	confluence Trelle, commune ALLAS-CHAMPAGNE	Prise en compte de l'ensemble des bras du tâtre
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie de rivière	Le Trèfle	limite départementale (palisson du moulin), commune SAINT-CIERS-CHAMPAGNE	pont de la D 249E3, commune NEULLES	Prise en compte de l'ensemble des bras du Trèfle
Chabot ; Vandoise	Le Trèfle	pont de la D 249E3, commune NEULLES	confluence avec la seugne, commune SAINT-GEORGES-ANTIGNAC	Prise en compte de l'ensemble des bras du trèfle
Truite fario	Ruisseau de La Font	La Font, commune MORTIERS	Confluence Pharaon, commune MORTIERS	
Lamproie de planer	Ruisseau le boillard	Pont D 127 (ANNEPONT), commune ANNEPONT	Confluence avec la Charente, commune TAILLEBOURG	

La Charente du confluent de la Seugne (inclus) au confluent de la Boutonne

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
'Truite fario	ruisseau le tarnac	pont de la D151, commune MIRAMBEAU	confluence avec la Maine, commune NIEUL-LE-VIROUIL	Prise en compte de l'ensemble des bras du Tarnac

La Charente du confluent des Eaux Claires (incluses) au confluent du Né

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	affluent de l'Antenne, ses affluents et sous affluents	La Galevesse, commune AUJAC	confluence avec l'Antenne, commune LE SEURE	Prise en compte de l'ensemble des bras
Chabot ; Lamproie de planer	Bras de l'Auriou, ses affluents et sous affluents	séparation avec l'Auriou (lieu dit Chez Boré), commune AUJAC	confluence avec l'affluent de l'Antenne (à Galevesse), commune AUJAC	Prise en compte de l'ensemble des bras de l'auriou
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	L'Antenne, ses affluents et sous affluents	pont D134 (St Hérie), commune MATHA	limite départementale avec la Charente (16), commune LE SEURE	Prise en compte de l'ensemble des bras de l'Antenne
Lamproie de planer ; Truite fario	L'Antenne, ses affluents et sous affluents	Source, commune FONTAINE-CHALENDRAY	pont D134 (St Hérie), commune MATHA	Prise en compte de l'ensemble des bras de l'Antenne
Lamproie de planer ; Truite fario	L'Auriou, ses affluents et sous affluents	source, commune AUJAC	confluence au lieu dit les verjadères, commune COURCERAC	Prise en compte de l'ensemble des bras l'Auriou
Chabot ; Lamproie de planer	Le Briou, ses affluents et sous affluents	source, commune BRESSON	pnt D939, commune MATHA	Prise en compte de l'ensemble des bras du briou
Chabot ; Lamproie de planer	Le Briou, ses affluents et sous affluents	pont D939, commune MATHA	confluence avec l'Antenne, commune PRIGNAC	Prise en compte de l'ensemble des bras du Briou
Vandoise	Le Dandelot, ses affluents et sous affluents	Source, commune NANTILLE	confluence avec le Migron, commune MIGRON	Prise en compte de l'ensemble des bras du Dandelot
Lamproie de planer	rivière de migron	à la source, commune MIGRON	confluence avec l'Antenne, commune MIGRON	Prise en compte de l'ensemble des bras

La Charente du confluent des Eaux Claires (incluses) au confluent du Né

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la Gravouse, ses affluents et sous affluents	source, commune BLANZAC-LES-MATHA	lieu dit bardon, commune COURCIRAC	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Gravouse
Truite fario	Ruisseau le Baronneau	à la source, commune BRIZAMBOURG	confluence avec la rivière du Migron, commune MIGRON	Prise en compte de l'ensemble des bras du Baronneau

La Charente du confluent du Né (inclus) au confluent de la Seugne

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Lamproie marine ; Truite de mer	fleuve la charente	limite départementale, commune CELLES	pont centre ville de Saintes, commune SAINTES	Prise en compte de l'ensemble des bras la Charente
Lamproie de planer ; Lamproie de rivière ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise	Le Coran, ses affluents et sous affluents	Source, commune BRIZAMBOURG	confluence avec la Charente, commune DOMPIERRE-SUR-CHARENTE	Prise en compte de l'ensemble des bras du Coran
Chabot ; Lamproie marine ; Truite de mer ; Truite fario	Le Né	limite départementale, commune CITERZAC	pont D251T1, commune CELLES	Prise en compte de l'ensemble des bras du Né
Chabot ; Lamproie marine ; Truite de mer ; Truite fario	Le Né	limite départementale (le port de Jappe), commune SALIGNAC-SUR-CHARENTE	confluence avec la Charente, commune SALIGNAC-SUR-CHARENTE	Prise en compte de l'ensemble des bras du Né

La Dronne

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Vandoise	La Dronne	La Roche chalais, commune CHAMADELLE	limite départementale, commune LES EGLISOITTES-ET-CHATAIRES	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Dronne
Lamproie de planer ; Lamproie de rivière ; Lamproie marine ; Truite fario ; Vandoise	Le Goulor	pont lieu dit petit champs, commune LA BARDE	confluence dronne, commune LA BARDE	

La Dronne

Frères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Truite fario ; Vandoise	Le Goulor	chemin la Randée de Fresneau, commune LA BARDE	pont lieu dit petit Champs, commune LA BARDE	
la sevre niortaise de l'autize (nc) à la vendee (nc)				
Frères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Lamproie marine	le Mignon	Limite départementale (lieu dit le Bénég), commune MAUZE-SUR-LE-MIGNON	Confluence Grande Rigole de la Garette, commune I.A RONDE	Prise en compte de l'ensemble des bras du mignon
Lamproie marine ; Truite fario	le Mignon	Source du Mignon, commune VILLENEUVE-I.A-COMTESSE	Limite départementale, commune DOEUIL-SUR-LE-MIGNON	Prise en compte de l'ensemble des bras du Mignon
Lamproie marine ; Truite fario	le Mignon	ouvrage de répartition des eaux Doeuil Sur Le Mignon, commune DOEUIL-SUR-LE-MIGNON	Limite Départementale, commune DOEUIL-SUR-LE-MIGNON	Prise en compte de l'ensemble des bras du Mignon
Truite fario	le Mignon	lieu dit les Bridaires (limite départementale), commune SAINT-SATURNIN-DU-BOIS	pont en aval lieu dit champ de Renay, commune SAINT-PIERRE-D'AMILLY	Prise en compte de l'ensemble des bras du Mignon
Truite fario	Ruisseau du Non	Limite départementale, commune DOEUIL-SUR-LE-MIGNON	Confluence avec le mignon, commune DOEUIL-SUR-LE-MIGNON	Prise en compte de l'ensemble des bras du Mignon

Les côtières au sud de l'embouchure de la Charente

Frères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Vandoise	Canal de la Seudre	séparation avec le fleuve Seudre, commune MEURSAC	confluence avec le fleuve Seudre en Amont de Saujon, commune SAUJON	

Les côtières au sud de l'embouchure de la Charente

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Truite fario ; Vandoise	Fluve la Seudre	pont D139, commune SAINT-ANDRE-DE-LIDON	confluence avec le canal de la Seudre, commune SAUJON	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Seudre
Vandoise	fluve la Seudre	Confluence avec le Ruisseau de la Maisonnette, commune GEMOZAC	pont D139, commune SAINT-ANDRE-DE-LIDON	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Seudre
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	La Livenne, ses affluents et sous affluents	Source, commune MONTLIEU-LA-GARDE	Limite départementale, commune CORIGNAC	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Livenne
Chabot ; Lamproie de planer	La Marguerite, ses affluents et sous affluents	Source de la Margerite, commune SOUBRAN	Le pas des charrettes (limite départemental), commune BOISREDDON	
Lamproie de planer	Le Gablezac, ses affluents et sous affluents	Source, commune JUSSAS	Confluence ruisseau de la trappe (bois des landes), commune CHAMOUILAC	
Lamproie de planer	Le Taillé	Source du Taillé, commune SOUBRAN	confluence avec la Marguerite (le pas des charrettes), commune BOISREDDON	
Vandoise	L'érier de Beaulon	source (le Chateau de Beaulon), commune SAINT-DIZANT-DU-GUA	confluence avec le Tailon, commune SAINT-DIZANT-DU-GUA	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	L'Yvoitte, ses affluents et sous affluents	Source de l'Yvoitte, commune COUX	Confluence avec le Bondou (lieu dit la Laque), commune COURPIGNAC	Prise en compte de l'ensemble des bras de l'Yvoitte
Chabot ; Lamproie de planer	Ruisseau des Hauts Ponts (ou ruisseau de la Trappe), ses affluents et sous affluents	Source, commune MONTTENDRIE	Pont D 254 (limite départementale) lieu dit Bondou, commune BOISREDDON	

L'Isle du confluent de la Dronne au confluent de la Dordogne

Franches présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Lamproie de planer	affluent de Meudon	Source, commune CLERAC	Confluence avec le Meudon, commune CLERAC	
Chabot ; Lamproie de planer	affluent du palais 1, ses affluents et sous affluents	source, commune NEUVICQ	confluence avec le palais, commune NEUVICQ	
Chabot ; Lamproie de planer	affluent du palais 2, ses affluents et sous affluents	source, commune NEUVICQ	confluence avec le palais, commune NEUVICQ	
Chabot ; Lamproie de planer	affluent du palais 3, ses affluents et sous affluents	source, commune NEUVICQ	confluence avec le palais, commune NEUVICQ	
Chabot ; Lamproie de planer	affluent du palais 4	source, commune BORESSE-ET-MARTRON	confluence avec le palais, commune BORESSE-ET-MARTRON	
Lamproie de planer	L'Abîme	Source, commune BUSSAC-FORET	confluence avec la save de melon, commune BUSSAC-FORET	
Chabot ; Lamproie de planer	La Cluzenne	source (terres blanches), commune LA GENETOUZE	confluence avec le palais, commune LE FOUILLOUX	
Lamproie de planer	La Coudrelle	moulin des rois, commune BEDENAC	Confluence avec la Saye, commune BEDENAC	
Chabot ; Lamproie de planer	La Nauve du Merle, ses affluents et sous affluents	source, commune BORESSE-ET-MARTRON	confluence palais, commune BORESSE-ET-MARTRON	
Lamproie de planer	La Saye de Melon	Pont D252 (le pas de bret), commune BUSSAC-FORET	confluence avec le Lucérat, commune BUSSAC-FORET	
Lamproie de planer ; Vandoise	La Saye de Melon	Confluence Le Lucerat, commune BUSSAC-FORET	Pont de la Baraque, commune BUSSAC-FORET	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	La vieille mer	amont pont D260E1, commune SAINT-PIERRE-DU-PALAIS	confluence le mouron, commune SAINT-PIERRE-DU-PALAIS	

L'Isle du confluent de la Dronne au confluent de la Dordogne

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Truite fario ; Vandoise	Le Lary, ses affluents et sous affluents	confluence avec le palais, commune SAINT-PIERRE-DU-PALAIS	limite départementale, commune LA CLOTTE	Prise en compte de l'ensemble des bras du Lary
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Le Lary, ses affluents et sous affluents	Pont de Bonneau, commune CHEVANCEAUX	point D730, commune SAINT-MARTIN-D'ARY	Prise en compte de l'ensemble des bras du L'ARY
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Le Lary, ses affluents et sous affluents	point D730, commune SAINT-MARTIN-D'ARY	Confluence avec le Palais, commune SAINT-PIERRE-DU-PALAIS	Prise en compte de l'ensemble des bras du Lary
Lamproie de planer	Le Lucéral	source, commune BUSSAC-FORET	confluence la saye de melon, commune BUSSAC-FORET	
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie de rivière	Le Meudon, ses affluents et sous affluents	Source du Meudon (La Grande Mauve), commune BEDENAC	Le trois Pierre (limite départementale), commune BEDENAC	
Chabot ; Lamproie de planer	Le Meudon de Souillac, et ses affluents	source, commune BEDENAC	confluence meudon, commune BEDENAC	
Lamproie de planer	Le Mouzon, ses affluents et sous affluents	source, commune CHEVANCEAUX	point du centre ville de MONTGUYON, commune MONTGUYON	Prise en compte de l'ensemble des bras du Mouzon
Lamproie de planer	Le Mouzon, ses affluents et sous affluents	point du centre ville de MONTGUYON, commune MONTGUYON	confluence avec le palais, commune MONTGUYON	Prise en compte de l'ensemble des bras du mouzon
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Le Palais, ses affluents et sous affluents	aux cruches, commune BORESSE-ET-MARTRON	amont pont de Martron, commune BORESSE-ET-MARTRON	Prise en compte de l'ensemble des bras du palais
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Le Palais, ses affluents et sous affluents	amont pont de martron, commune BORESSE-ET-MARTRON	point D730, commune LE FOUILLOUX	Prise en compte de l'ensemble des bras du Palais

L'Isle du confluent de la Dronne au confluent de la Dordogne

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario ; Vandoise	Le Palais, ses affluents et sous affluents	pont de la D730, commune LE FOUILLOUX	confluence avec le lary, commune SAINT-PIERRE-DU-PALAIS	Prise en compte de l'ensemble des bras du palais
Lamproie de planer	Ruisseau de Chavan	à la source, commune BEDENAC	Confluence avec la Saye, commune BEDENAC	
Lamproie de planer ; Vandoise	Ruisseau de la Saye	Confluence avec le pas des charettes, commune BEDENAC	moulin de Gourdet (Limite départementale), commune BUSSAC-FORET	

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
INVENTAIRES RELATIFS AUX FRAYERES ET AUX ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DE LA
FAUNE PISCICOLE AU SENS DU L.432-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

ANNEXE 2

INVENTAIRE DES PARTIES DE COURS D'EAU LISTE 2 POISSONS

Article R432-1-1-2 du Code de l'environnement : inventaire des parties de cours d'eau ou de leurs lits majeurs dans lesquelles ont été constatées la dépose et la fixation d'oeufs ou la présence d'alevins de l'espèce au cours de la période des dix années précédentes.

Liste des espèces présentes dans le département. Liste fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement

Alose feinte ; Brochet ; Grande Alose

La Boutonne

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet	La Boutonne	Lavoir de Ville les eaux, commune DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE	Pont N150, commune SAINT-JEAN-D'ANGELY	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Boutonne et du lit majeur
Alose feinte ; Grande Alose	La Boutonne	Les Ecluses de l'houmée, commune LES NOUILLERS	confluence avec la Charente, commune CABARIOT	
Brochet	La Nie	Lieu dit l'Epervier, commune VARAIZE	Confluence avec la Boutonne, commune SAINT-JULIEN-DE-L'ESCAP	Prise en compte des bras du Nie et du lit majeur

La Charente du confluent de la Boutonne à l'océan

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet	L'Arnoult	Confluence avec le canal de champagne, commune CHAMPAGNE	Confluence avec le canal Charente Seudre, commune SAINT-AGNANT	Prise en compte de l'ensemble des bras de l'Arnoult et du lit majeur

I. La Charente du confluent de la Seugne (incluse) au confluent de la Boutonne

Franches présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet	Bras de la Seugne (par Château-Renaud)	Séparation avec la Seugne, commune BOUGNEAU	Confluence avec la Seugne, commune BOUGNEAU	
Brochet	Bras de la Seugne (par Seugnac)	Séparation avec la Seugne, commune PONS	Confluence avec la Seugne, commune PONS	
Alose feinte ; Grande Alose	fleuve la charente	pont centre ville de saintes, commune SAINTES	confluence avec la Boutonne (Carillon), commune BORDS	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Charente
Brochet	Fossé des Terres	Séparation avec la Seugne, commune MONTILS	Confluence avec un bras de la Seugne à la Charente, commune MONTILS	Prise en Compte de l'ensemble des bras de la Seugne et du lit majeur
Brochet	La Seugne	Pont centre ville de Jonzac, commune JONZAC	pont routier lieu dit le Minoterie, commune SAINT-GEORGES-ANTIGNAC	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Seugne et du lit majeur
Brochet	La Seugne	Pont routier lieu dit la Minoterie, commune SAINT-GEORGES-ANTIGNAC	Pont centre ville de PONS, commune PONS	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Seugne et du lit majeur
Brochet	La Seugne	pont de la D136, commune COLOMBIERS	lieu dit Moulin Neuf, commune BERNEUIL	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Seugne et du lit majeur
Brochet	La Seugne	Pont en centre ville de PONS, commune PONS	Pont D136 à COLOMBIERS, commune COLOMBIERS	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Seugne et du lit majeur
Brochet	La Seugne	Lieu dit moulin Neuf, commune BERNEUIL	Confluence avec la Charente, commune LES GONDS	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Seugne et du lit majeur
Brochet	Le Bramerit	pont D124, commune TAILLEBOURG	confluence avec le Fleuve Charente, commune SAINT-SAVINIEN	Prise en compte de l'ensemble des bras du Bramerit et du lit majeur
Brochet	Le Trèfle	Limite départementale (Palisson du moulin), commune SAINT-CIERS-CHAMPAGNE	Confluence avec la Seugne, commune SAINT-GREGOIRE-D'ARDENNES	Prise en Compte de l'ensemble des bras du Trèfle et du lit majeur

La Charente du confluent de la Seugne (incluse) au confluent de la Boutonne

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet	ruisseau le boillard	Pont D 127 (ANNEPONT), commune ANNEPONT	Confluence avec la Charente, commune TAILLEBOURG	Prise en compte de l'ensemble des bras du ruisseau le boillard et du lit majeur

La Charente du confluent des Eaux Claires (incluses) au confluent du Né

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet	L'Antenne	pont D131 (romefort), commune PRIGNAC	limite départementale avec la Charente (16), commune LE SEURE	Prise en compte de l'ensemble des bras de l'Antenne et du lit majeur
Brochet	Le Dandelot	Moulin de Bonnet, Pont D120E, commune AULHON-EBEON	Confluence avec l'Antenne, commune MIGRON	Prise en compte de l'ensemble des bras du Dandelot et du lit majeur

La Charente du confluent du Né (inclus) au confluent de la Seugne

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet	Bras de la Seugne à la Charente	Séparation avec la Seugne, commune MONTILS	Confluence avec la Charente, commune SAINT-SEVER-DE-SANTONGE	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Seugne et du lit majeur
Alose femelle ; Brochet ; Grande Alose	Neuve la charente	limite départementale avec la Charentes (16), commune SALIGNAC-SUR-CHARENTE	pont en centre ville de Saintes, commune SAINTES	Prise en compte de l'ensemble des bras du fleuve la Charente et du lit majeur
Alose femelle ; Brochet ; Grande Alose	Le Né	limite départementale (port de Jappe), commune SALIGNAC-SUR-CHARENTE	confluence avec la Charente, commune SALIGNAC-SUR-CHARENTE	Prise en compte de l'ensemble des bras du Né et du lit majeur
Brochet	Le Né	limite départementale, commune CIERZAC	limite départementale (pont D251E1), commune CELLES	Prise en compte de l'ensemble des bras du Né et du lit majeur

La Dronne

Frères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet ; Grande Alose	La Dronne	la Roche chalais, commune SAINT-AIGULIN	limite départementale, commune LA BARDE	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Dronne et du lit majeur
la sevre niortaise de l'autizc (nc) à la vendee (nc)				
Frères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet	bras du Mignon	Bge des quatre Pelles, commune CRAMCHABAN	Station d'Épuration, commune CRAMCHABAN	Prise en compte de l'ensemble des bras du Mignon et du lit majeur
Brochet	Bras du Mignon	Confluence -Mignon "Bran", commune MAUZE-SUR-LE-MIGNON	Confluence - Mignon, commune CRAMCHABAN	Prise en compte de l'ensemble des bras du Mignon et du lit majeur
Alose feinte ; Grande Alose	canal du mignon	Pont de la D3, commune SAINT-HILAIRE-LA-PALUD	Confluence - Grande Rigole ou Rigole de la Garette, commune LA GREVE-SUR-MIGNON	Prise en compte de l'ensemble des bras du Mignon et du lit majeur
Alose feinte ; Grande Alose	canal du mignon	Confluence - Grande Rigole ou Rigole de la Garette, commune LA GREVE-SUR-MIGNON	Confluence avec la Sèvre niortaise, commune LA RONDE	Prise en compte de l'ensemble des bras du Mignon et du lit majeur
Alose feinte ; Grande Alose	le Mignon	Limite départementale (lieu dit le Bénég), commune MAUZE-SUR-LE-MIGNON	pont du mignon (pont D3), commune MAUZE-SUR-LE-MIGNON	Prise en compte de l'ensemble des bras du Mignon et du lit majeur
Alose feinte ; Grande Alose	le Mignon	Crochet ancien Moulin, commune SAINT-SATURNTIN-DU-BOIS	limite départementale, commune SAINT-PIERRE-D'AMILLY	Prise en compte de l'ensemble des bras du Mignon et du lit majeur
Alose feinte ; Grande Alose	le Mignon	limite départementale, "Cuquet", commune MAUZE-SUR-LE-MIGNON	"Gué Laurent", commune MAUZE-SUR-LE-MIGNON	Prise en compte de l'ensemble des bras du Mignon et du lit majeur

la sevre niortaise de l'autize (nc) à la vendee (nc)

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Alose feinte ; Grande Alose	le Vieux Mignon	Pont du Mignon (D3), commune LA GREVE-SUR-MIGNON	Confluence - Mignon, commune LA GREVE-SUR-MIGNON	Prise en compte de l'ensemble des bras du Mignon et du lit majeur

la sevre niortaise de la vendee (nc) à la mer & côtiers du chenal de la rague

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet	canal de la moulinette	lieu dit le petit Ruisseau, commune ANGLIERS	confluence avec le Curé, commune ANGLIERS	Prise en compte de l'ensemble du réseau du marais et du lit majeur
Brochet ; Grande Alose	Fleuve la sevre niortaise	Confluence avec le Canal du Mignon, commune LA RONDE	lieu dit la Pointe, commune MARKANS	Prise en compte du lit mineur de l'ensemble des bras de la Sevre Niortaise et des zones de marais situés entre la Sevre et la première levée
Brochet	La Chenaude	Aval N11 (lieu dit Pré David), commune LONGEVES	Confluence avec le Curé, commune LONGEVES	Prise en compte des bras et du lit majeur (Canal d'Andilly et Canal de Torset)
Brochet	la Roulière	Pont D115 (LE GUE-D'ALLERE), commune LE GUE-D'ALLERE	Confluence avec le Curé, commune LE GUE-D'ALLERE	Prise en compte de l'ensemble des bras de la Roulière et du lit majeur
Brochet	le Curé	Confluence avec la Roulière, commune ANAIS	Niveau du Canal de la Baronne (lieu dit Pied Lizez), commune LONGEVES	Prise en compte : - de l'ensemble des bras du curé, - du lit majeur du Curé en amont du pont du Bot, - du périmètre du marais situé entre le pont de Bot et la levée de la Bégasse - du lit mineur du Curé en aval de la levée de la Bégasse
Brochet	le Virson	Pont de la D107 entre ANAIS et VERINES, commune ANAIS	Confluence avec le curé, commune ANAIS	Prise en compte de l'ensemble des bras du Virson et du lit majeur

la sevre niortaise de la vendee (nc) à la mer & côtiers du chenal de la raque

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet	Le Virson	Communal de FORGES, commune FORGES	Pont de la D 107 entre ANAIS et VERINES, commune SAINT-CHRISTOPHE (Le Traquenard)	Prise en compte du lit majeur du Virson et l'ensemble de ses bras (Le Traquenard)

Les côtiers au sud de l'embouchure de la Charente

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet	Canal de la Seudre	Séparation avec la Seudre, commune MEURSAC	Congfluence avec la Seudre, commune SAUJON	Prise en Compte de l'ensemble des bras de la Seudre et du lit majeur
Brochet	fleuve la seudre	Pont D139 (SAINT-ANDRE-DE-LIDON), commune SAINT-ANDRE-DE-LIDON	Ouvrage de Ribérou à SAUJON, commune SAUJON	Prise en compte de l'ensemble des bras du fleuve Seudre et du lit majeur

L'Isle du confluent de la Dronne au confluent de la Dordogne

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Brochet	Le Lary	Pont D156 (lieu dit chez Berlin), commune SAINT-PALAIS-DE-NEGRIGNAC	Pont D730, commune ORIGNOLLES	Prise en compte de l'ensemble des bras du Lary et du lit majeur
Brochet	Le Lary	Pont D730, commune ORIGNOLLES	Congfluence avec le Palais, commune CERCoux	Prise en compte de l'ensemble des bras du Lary et du lit majeur
Brochet	Le Palais	Pont routier au lieu dit Maissant, commune LE FOUILLOUX	Congfluence avec la Vieille, commune SAINT-PIERRE-DU-PALAIS	Prise en Compte de l'ensemble des bras du Palais et du lit majeur
Brochet	Le Palais	Congfluence avec la Vieille, commune SAINT-PIERRE-DU-PALAIS	Congfluence avec le Lary, commune SAINT-PIERRE-DU-PALAIS	Prise en Compte de l'ensemble des bras du Palais et du lit majeur
Brochet	Le Palais	Pont D156 Borese, commune BORESE-ET-MARTRON	Pont routier au lieu dit Maissant, commune LE FOUILLOUX	Prise en Compte de l'ensemble des bras du Palais et du lit majeur